

Epidémie de Coronavirus : quel impact en milieu scolaire ?

Chers parents,

Pour rassurer certains d'entre vous et pour vous informer des dispositions prises par l'école, voici quelques informations utiles à la veille de la rentrée. Les informations ci-dessous sont une synthèse des informations reçues de la Ministre de l'enseignement et du médecin conseil du Centre de santé d'Arlon dont nous dépendons.

Si votre enfant a effectué un séjour à l'étranger dans un pays contaminé par le Coronavirus :

- ✓ Les enfants ne présentant aucun symptôme peuvent fréquenter l'école même si eux-mêmes ou l'un de leurs parents reviennent d'une région ou d'un pays où il y a des cas de covid-19. Ils ne doivent pas être testés. Les parents doivent rester attentifs à l'apparition d'éventuels symptômes liés au covid-19 (fièvre, toux, difficulté respiratoire) pendant les 14 premiers jours de retour de l'enfant.
- ✓ Cependant, si l'un des parents ou l'un des contacts étroits de l'enfant est un cas confirmé de covid-19, l'enfant, même s'il ne présente aucun symptôme lié au coronavirus, doit rester isolé à la maison. La durée de l'isolement sera déterminée par le médecin inspecteur du service de surveillance des maladies infectieuses de la Région.
- ✓ Si l'enfant tombe malade dans les 14 jours suivant son retour (avec au moins un de symptômes suivants: fièvre, toux, difficultés respiratoires), ses parents doivent le garder à la maison et contacter le médecin traitant par téléphone. Le médecin traitant évaluera la situation et prendra les mesures appropriées.
- ✓ Si l'enfant rentre d'une zone où sévit actuellement le covid-19 **et présente des symptômes**, il sera directement référé vers son médecin traitant (via appel téléphonique) qui prendra les mesures nécessaires sur base des recommandations des autorités fédérales.

Mesures prises concernant les voyages scolaires :

Ne nous concerne pas cette année scolaire 2019-2020.

Néanmoins, vous pouvez vous référer à ce qui est recommandé dans la circulaire 7485 de la F W-B: «Impact du coronavirus sur l'organisation de la rentrée du 2 mars prochain». Elle est accessible via ce lien : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26822>

Mesures d'hygiène à suivre pour se protéger du virus :

Je vous joins en annexe une affiche rappelant les règles d'hygiène, que les enseignants veilleront à rappeler aux enfants très régulièrement.

Pour plus d'informations :

Pour le grand public, les parents : le site d'information du SPF Santé Publique : <https://www.info-coronavirus.be/fr/> Ce site est régulièrement actualisé.

Le numéro d'appel gratuit concernant les questions sur le coronavirus du SPF Santé Publique : 0800/14689

La santé et la sécurité des élèves et du personnel sont ma priorité. Nous prenons cette situation inédite très au sérieux et je vous informerai en temps réel sur la position à adopter en fonction de nouvelles recommandations des autorités compétentes.

Bien cordialement,

Virginie Back